

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Décision du 20 novembre 2025 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2529199S

La Cheffe du Contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier, ensemble l'arrêté du 19 juin 2019 portant changement de dénomination et modification des attributions de missions du Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2025 portant affectation de Monsieur François De RICOLFIS au Contrôle général économique et financier ;

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur François De RICOLFIS, administrateur de l'Etat du grade transitoire, est affecté à la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du Contrôle général économique et financier, en qualité de chargé de mission, à compter du 1^{er} novembre 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 novembre 2025

La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE